

Le Polystic

Bulletin annuel d'informations du projet



Un nouveau
projet LIFE
dans votre
région !

3

Périmètre
du projet :
de Raeren à
Sainte-Ode

4

Les actions
du projet :
du pain sur
la planche !

6

Le p'tit
Polystic

10

Juillet 2021. Les inondations terribles qui ont touché la Wallonie resteront gravées dans toutes les mémoires. Bien au-delà des victimes et des dégâts matériels, ces inondations laissent également de grandes traces dans les milieux naturels des vallées les plus touchées. Au sein du périmètre de travail du projet LIFE « Vallées ardennaises » – dont vous lisez le premier numéro de la feuille de contact – ce sont bien évidemment les bassins de la Vesdre et de l'Amblève qui ont été les plus touchés.

Bien qu'il soit impossible de faire abstraction des préjudices occasionnés aux humains, quels sont les impacts écologiques d'une crue aussi intense sur les rivières et les forêts des vallées ? Ce qui frappe en premier lieu, ce sont les énormes quantités de matières – sédiments et bois mort – qui ont été transportées puis déposées, provoquant de grands changements du lit des cours d'eau. Vu la violence des flots, la faune et la flore aquatique ont passé de très sales moments, bien que la mortalité provoquée reste à évaluer. Mais d'un point de vue strictement écologique, ces changements brutaux entraînent aussi leurs effets positifs, comme par exemple la diversification des habitats ou le désenvasement des fonds. Par ailleurs, et bien qu'il y ait eu des arbres arrachés au bord des rivières, les forêts riveraines et de versant ont étonnamment bien résisté. La démonstration du rôle essentiel joué par les arbres vivants dans la stabilisation des berges et des sols forestiers est ici éclatante ! En forêt, les dégâts constatés concernent d'ailleurs le plus souvent les zones aménagées : chemins empierrés, gués, sols remaniés.

Dans tous les cas, ces crues violentes, qu'on nous prédit plus fréquentes à l'avenir, posent plus clairement que jamais les objectifs d'un projet de restauration écologique. Comment améliorer la résilience des milieux naturels face aux changements environnementaux actuels ? Et aussi, comment s'appuyer sur cette résilience pour atténuer les dégâts aux activités humaines ?

Un nouveau projet LIFE dans votre région

Dans la continuité des programmes de sauvegarde de la biodiversité à l'échelle de la Wallonie, l'ASBL Domaine de Bérinzenne a obtenu, en collaboration étroite avec le Service Public de Wallonie et les autres bénéficiaires associés (cf. page 8), le financement du projet LIFE Vallées ardennaises. Grâce au programme LIFE Nature & Biodiversity, il est co-financé à hauteur de 60 % par l'Europe pour restaurer des habitats naturels et des populations d'espèces d'intérêt communautaire au sein du réseau Natura 2000.

Axé sur les vallées ardennaises encaissées des bassins de l'Ourthe, de l'Amblève, de la Vesdre et de l'Our, il travaillera principalement sur les pentes fortes, sur les banquettes alluviales et sur le lit de ces rivières et de leurs affluents.

Les utilisations intensives des terres forestières et agricoles, de même que les aménagements de

cours d'eau, ont dénaturé les milieux naturels et perturbé les populations des espèces qui y vivent.

Or, sur ces terrains difficiles, les bénéfices économiques sont bien faibles, voire inexistant, en comparaison des dégradations écologiques causées.

Le projet LIFE ambitionne ainsi de restaurer des forêts naturelles au départ de peuplements de résineux, mais aussi d'améliorer l'état de conservation de forêts feuillues en place. Des actions sur les cours d'eau rétabliront leur connectivité et leur qualité générale.

Du côté des espèces, des réintroductions renforceront les populations de Moule perlière et de Mulette épaisse, ces mollusques d'eau douce en danger d'extinction. Enfin, la pose ou l'aménagement de gîtes artificiels augmenteront la capacité d'accueil de chauves-souris, représentées par trois espèces liées aux rivières et aux forêts (Grand Murin, Murin de Bechstein et Murin des marais).

LIFE, « L'Instrument Financier pour l'Environnement »

5.400
projets co-financés en UE

6,5
milliards d'euros investis
dans la protection de
l'environnement en UE

27.522
sites Natura 2000 en Europe

1992
Début du programme LIFE



34
projets en Région wallonne

75
% de co-financement
européen pour chaque
projet (maximum)

Plus d'informations sur le programme LIFE de la Commission Européenne : https://cinea.ec.europa.eu/life_fr

Périmètre du projet

33 communes

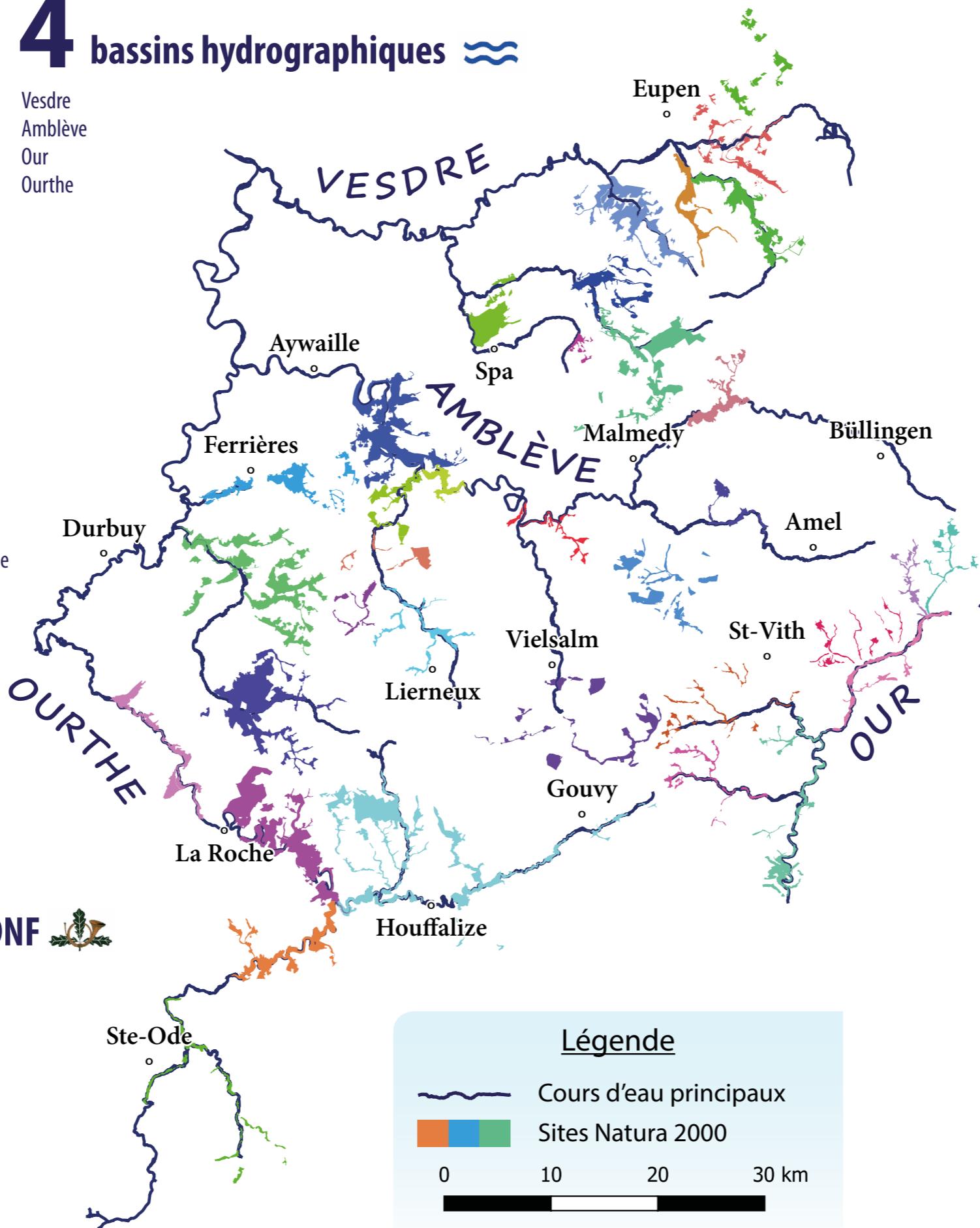
Raeren
Eupen
Baelen
Limbourg
Jalhay
Spa
Theux
Büllingen
Sankt-Vith
Amel
Burg-Reuland
Waimes
Malmedy
Stavelot
Vielsalm
Trois-Ponts
Lierneux
Stoumont
Aywaille
Gouvy
Houffalize
Vaux-sur-Sûre
Libramont-Chevigny
Sainte-Ode
Tenneville
Bertogne
La-Roche-en-Ardenne
Rendeux
Hotton
Erezée
Durbuy
Manhay
Ferrières

12 cantonnements du DNF

Eupen
Verviers
Aywaille
Spa
Malmedy
Bullange
Marche
La Roche
Vielsalm
Saint-Vith
Elsenborn
Nassogne

4 bassins hydrographiques

Vesdre
Amblève
Our
Ourthe



35 sites Natura 2000

Osthertogenwald autour de Raeren
Affluents du lac d'Eupen
Vallée de la Helle
Vallée de la Soor
La Gileppe
Vallée de la Hoëgne
Vallée du Wayai
Bois de Staneux
Fagnes de Stavelot et Vallée de l'Eau Rouge
Vallées de la Warche et du Bayehon en aval du barrage de Robertville
Noir Ru et Vallée du Rechterbach
Bassin supérieur de la Salm
Fagne de la Gotale et affluents du Ruisseau de Chavanne
Haute vallée de la Lienne
Basse vallée de la Lienne
Vallée de la Lienne et affluents entre Les Trous de Bras et Habiémont
Vallée de l'Amblève entre Montenau et Baugné
Vallée de l'Amblève entre Wanne et Coo
Vallée de l'Amblève de Chêne au Pont de Targon
Vallée de l'Amblève du Pont de Targon à Remouchamps
Vallée du Medemberbach
Vallée du Kolvenderbach
Affluents de l'Our entre Setz et Schoenberg
Vallée et affluents du Braunlauf
Vallée de l'Ulif
Vallée supérieure de l'Our et ses affluents
Vallée inférieure de l'Our et ses affluents
Vallée de la Lembrée et affluents
Haut vallée de l'Aisne
Basse vallée de l'Aisne
Bassin inférieur de l'Ourthe orientale
Bassin moyen de l'Ourthe occidentale
Bassin inférieur de l'Ourthe occidentale
Vallée de l'Ourthe entre Nisramont et La Roche
Vallée de l'Ourthe entre La Roche et Hotton

Les actions du projet

Actions de maîtrise foncière

Un des objectifs du projet LIFE est d'augmenter la surface des aires protégées en Wallonie. Une grande partie du projet LIFE se concentre donc sur des achats de terrain. Toute parcelle acquise sera, au terme du projet, mise sous statut de protection, garantissant ainsi la pérennité des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents. Outre les achats de terrain, le projet LIFE propose également aux propriétaires de parcelles, privées ou publiques, des conventions trentenaires renouvelables afin de garantir la finalité « nature » de ces dernières. Enfin, des indemnités, notamment liées à l'abandon de la sylviculture, pourront être accordées aux propriétaires désireux de collaborer avec le projet LIFE.

Objectifs :

- 150 ha d'achats de terrain
- 200 ha de terrains mis sous convention
- 150 ha de terrains indemnisés



Actions de restauration

Ensuite, lorsque les terrains sont acquis par le projet LIFE ou que les conventions sont signées, il faut effectuer une série de travaux afin de restaurer écologiquement le milieu. Au préalable, pour certaines actions, des études préparatoires et des plans d'actions auront été réalisés par l'équipe du projet LIFE. En milieu forestier, il s'agit essentiellement de coupes d'épicéas proches des cours d'eau et sur forte pente, ainsi que de plantations de feuillus indigènes. En plus des parcelles privées, le projet LIFE peut également intervenir dans les forêts publiques. En milieu riverain, le projet LIFE a l'ambition de rétablir une certaine continuité écologique au sein des bassins, en levant une série d'obstacles à la libre circulation des poissons, en restaurant le lit mineur et le lit majeur de certaines portions de cours d'eau ou encore par l'aménagement de certains gués forestiers identifiés comme problématiques. Des actions en faveur d'espèces sont également prévues : 3 espèces de chauves-souris (le grand Murin, le Murin des marais et le Murin de Bechstein) et 2 espèces de moules d'eau douce (la Moule perlière et la Mulette épaisse) seront ciblées par des actions concrètes en leur faveur.

Objectifs :

- 300 ha de résineux isolés éliminés dans les forêts naturelles
- 50 ha de nettoyage des coupes forestières
- 75 ha de plantations de feuillus indigènes et protections
- 30 ha de parcelles alluviales restaurées (lit majeur)
- 10 ha de plantes exotiques envahissantes éliminées
- 38 obstacles à la libre circulation des poissons levés
- 2.600 m de lit mineur aménagés
- 7 gués forestiers aménagés
- 2.000 moules perlières et 4.000 mulettes épaisses élevées et relâchées
- 150 gîtes et 10 ouvrages d'art en faveur des chauves-souris



Actions de sensibilisation

Un objectif commun à tous les projets LIFE et non négligeable est la communication et la sensibilisation de tous les publics aux enjeux environnementaux globaux qu'abordent le projet LIFE. En effet, s'il est important d'effectuer des travaux de restauration lorsque les milieux naturels sont dégradés, il est tout aussi capital de communiquer le plus largement possible sur l'importance de ces milieux naturels dans notre environnement et leurs rôles parfois essentiels au bon équilibre de nos écosystèmes, et donc de notre société en général. Une série d'actions seront à destination d'un public scolaire, afin de sensibiliser dès le plus jeune âge. D'autres actions seront davantage ciblées vers un public plus général.

Objectifs :

- 1 plaquette d'information du projet
- 1 site web
- 1 rapport de fin de projet vulgarisé
- 600 posters à destination des écoles
- 1 bulletin annuel d'information (vous tenez le premier numéro entre vos mains !)
- 1 module muséal installé au Musée de la Forêt et des Eaux de Bérinzenne, à Spa
- 130 panneaux d'information sur sites
- 1 dossier pédagogique à destination de classes en excursion
- 3 brochures techniques à destination des professionnels de la gestion des forêts et des cours d'eau
- 1.000 élèves sensibilisés au moyen d'un module interactif et itinérant
- 200 personnes sensibilisées au moyen de formations à thèmes

Actions de monitoring & plan After-LIFE

Enfin, des actions de monitoring sont prévues tout au long de l'avancement du projet. Ces actions permettront de suivre l'évolution des milieux et des espèces et surtout leur réponse aux différents travaux et aménagements entrepris par le projet LIFE. L'équipe se chargera de collecter la plupart des données et elle pourra également faire appel à des collaborateurs naturalistes bénévoles pour certaines données biologiques. Comme certains milieux demandent relativement beaucoup de temps avant de répondre aux travaux effectués, les suivis se poursuivront également après la fin du projet. De même, certaines interventions devront être prévues pour assurer la gestion future des parcelles restaurées. Toutes ces actions seront listées dans un plan « After-LIFE » rédigé en cours de projet par l'équipe et à destination, entre autres, des gestionnaires des milieux restaurés, comme par exemple le DNF pour les parcelles domaniales.



Objectifs :

- 1 rapport final du monitoring
- 1 plan After-LIFE

Les partenaires du projet

Pour mettre en œuvre le projet LIFE Vallées ardennaises, sept structures se sont associées et collaboreront durant toute la durée de celui-ci.

Le Service Public de Wallonie – Agriculture Ressources Naturelles et Environnement (SPWARNE) est responsable de la coordination du projet. Il s'agit de l'administration wallonne en charge notamment de la nature sur le territoire wallon. Au sein du SPWARNE, le Département de la Nature et des Forêts (DNF), le Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA) et le Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-Être animal (DDRCB) prennent part au projet LIFE. En plus de la supervision de ce dernier, les agents du SPWARNE travailleront plus particu-

lièrement sur les actions des cours d'eau non navigables de première catégorie dont ils ont la gestion.

L'équipe technique noyau du projet provient de quatre ASBL différentes, chacune œuvrant en faveur de la nature : le Domaine de Bérinzenne (en région spadoise), le Parc naturel des Deux Ourthes (au nord de la Province de Luxembourg), le Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel (à l'est de la Province de Liège) et le Parc naturel des Sources (Spa & Stoumont).

Les services techniques de la Province de Liège et de la Province de Luxembourg s'associent également au projet, afin de réaliser les travaux prévus sur les cours d'eau non navigables de seconde catégorie.



Participez vous aussi au projet LIFE !

Un réseau écologique fragmenté est très fragile et peu fonctionnel. Partant de ce constat, notre projet vise à augmenter la surface des sites protégés et à les connecter entre eux. Chez nous, les forêts détenues par des propriétaires privés représentent environ 51 % du massif forestier wallon. Les parcelles privées ont donc un rôle important à jouer dans l'équilibre écologique du territoire.

Vous possédez un peuplement d'épicéas ou une forêt feuillue sur forte pente ou le long d'un cours d'eau ? Difficiles à gérer, ils n'offrent pas la rentabilité économique souhaitée ? Ils cachent probablement des richesses écologiques que les actions de restauration du LIFE pourraient remettre en valeur ! Si vous êtes dans l'un des 35 sites Natura 2000 du projet (cf. page 5), nous pourrons collaborer avec vous.

- Vous souhaitez vendre votre terrain : le projet LIFE peut le racheter. Il recevra un statut de protection (Réserve Naturelle Domaniale, Réserve Forestière, Réserve Intégrale, ...) et deviendra propriété de la Région wallonne.

- Vous souhaitez rester propriétaire : le LIFE peut vous proposer une convention trentenaire. Vous vous engagez alors à convertir votre terrain conventionné en forêt feuillue naturelle et à lui attribuer un objectif de conservation.

Dans les deux cas, le projet LIFE prendra en charge les travaux de restauration écologique (cf. page 6) à effectuer au sein des parcelles. Notre budget permettra, par exemple, d'indemniser l'abandon de la sylviculture résineuse à hauteur de 2.000 €/ha, montant auquel pourrait s'ajouter une aide financière qui participera aux surcoûts d'exploitation de peuplements résineux sur terrains difficiles.

Votre terrain forestier pourrait s'inscrire dans notre projet ?

Rendez-vous sur notre site : www.lifevalleesardennaises.be
où vous trouverez toutes les informations détaillées.
Vous pouvez également nous contacter par téléphone au 087/22.22.79



Devine où j'habite ?

Voyons si tu es perspicace !

Associe chaque espèce présentée ci-dessous à la lettre de l'habitat qu'elle fréquente, en cochant la/les case(s) adéquate(s). Aide-toi de la description, il y a des indices... Attention, plusieurs habitats sont possibles par espèce !



La Bergeronnette des ruisseaux, avec son bec très fin, capture les insectes au vol ou dans l'eau. Postée sur les grosses pierres, elle hache souvent sa longue queue.

Habitat(s) :

A	B	C	D	E	F



Le Polystic. Tiens donc, ne serait-ce pas là le nom que nous avons donné à notre bulletin ? Le Polystic à aiguillons est une fougère qui pousse sur les pentes, à l'ombre des arbres. Ses pinnules (une division de la feuille) sont terminées par une arrête (aiguillons).

Habitat(s) :

A	B	C	D	E	F



Le Pic noir aime les grands arbres espacés. Il creuse son nid dans le tronc à une hauteur de 4 à 15 mètres du sol.

Habitat(s) :

A	B	C	D	E	F



Le fourreau de **la larve de Trichoptère** est constitué de petits cailloux qu'elle trouve dans le fond de la rivière. C'est un moyen de protection.

Habitat(s) :

A	B	C	D	E	F



La Pommette commune est une mousse des rochers ombragés. On la reconnaît facilement à ses capsules globuleuses vertes.

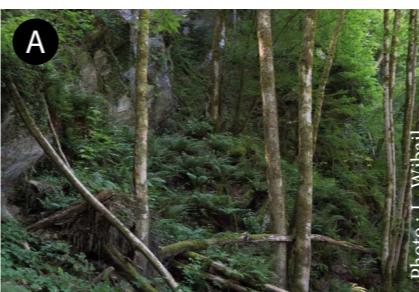
Habitat(s) :

A	B	C	D	E	F

Réponses : Bergeronnette des ruisseaux : D et E ; Polystic : A ; Pic noir : F ; Larve de Trichoptère : D ; Pommette commune : C.

Les vallées encaissées ardennaises présentent de magnifiques biotopes riches en biodiversité. Des rivières aux boisements de pentes escarpées, en passant par les ripisylves, ces forêts claires bordant les cours d'eau, tous ces habitats naturels recèlent

une faune et une flore bien spécifiques. Les travaux du projet LIFE ambitionnent de restaurer des portions dégradées de ces habitats. Leur rendre leur intégrité écologique et les protéger durablement leur permettront d'évoluer à nouveau vers leur état naturel.



Forêts de pentes et d'éboulis



Éboulis siliceux



Rochers siliceux



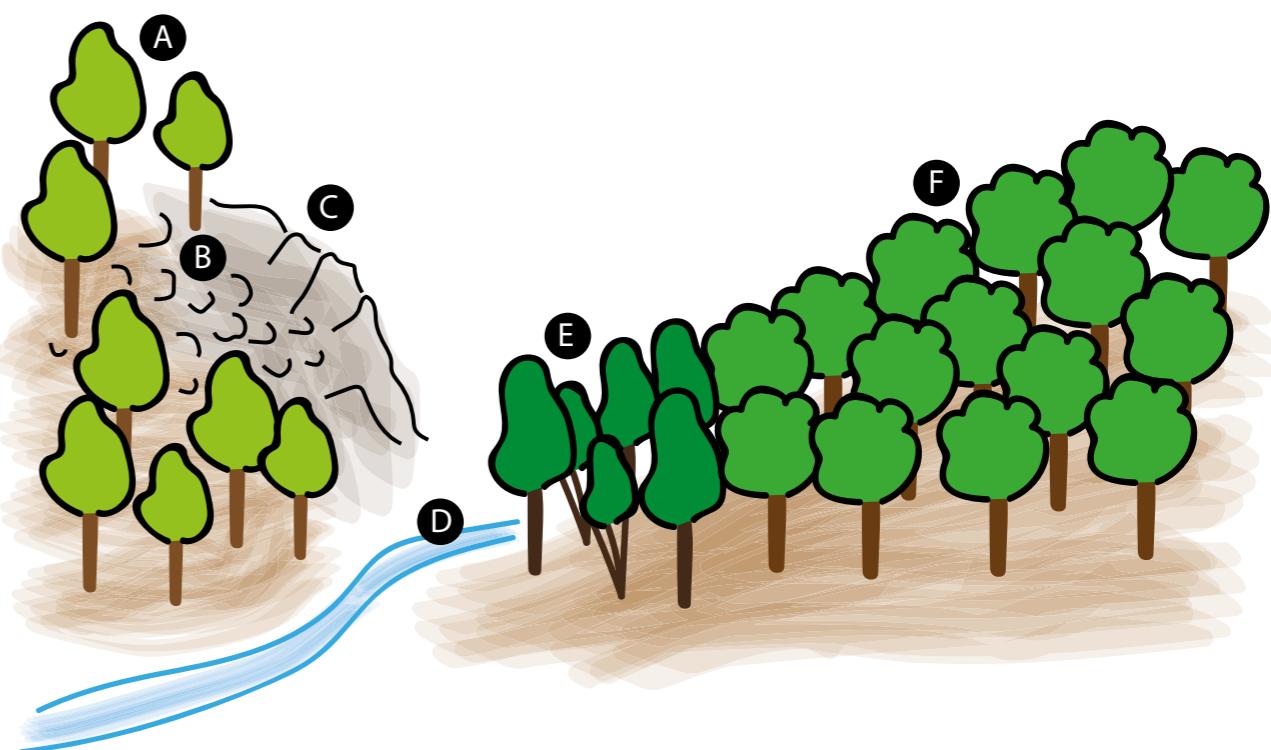
Cours d'eau



Forêts alluviales



Hêtraies sur sols acides





LIFE19 NAT/BE/000054

Le projet **LIFE Vallées ardennaises** est piloté par le **SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement**. L'**ASBL Domaine de Bérinzenne**, le **Parc naturel des deux Ourthes**, le **Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel**, le **Parc naturel des Sources**, les services techniques de la **Province de Liège** et de la **Province de Luxembourg** mettent en œuvre, ensemble, les actions du projet.

www.lifevalleesardennaises.be • +32(0)87/22.22.79 • LIFE@berinzenne.be • [@lifevard](https://twitter.com/lifevard)

Photos et illustrations : sauf mention contraire, équipe LIFE Vallées ardennaises
Impression avec encres végétales sur papier labellisé PEFC

Editrice responsable : Bénédicte HEINDRICH - SPW DGO3 - Avenue Prince de Liège 15, 5100 NAMUR
Ne pas jeter sur la voie publique

